

# Code de conduite

du Groupe Burkhalter du 31 août 2022,  
version complétée du 31 janvier 2023



# Nos valeurs et devoirs

## 1. Nos collaborateurs

La santé, la sécurité et la satisfaction de nos collaborateurs sont des priorités absolues. Nous prenons les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les maladies. Par ailleurs, nous œuvrons pour créer un environnement de travail motivant dans lequel nos collaborateurs peuvent exploiter au mieux leurs talents, poursuivre leur développement professionnel et être encouragés à fournir des performances de haut niveau.

Nous nous engageons à garantir de bonnes conditions de travail. Nous respectons les réglementations en matière de temps de travail, de protection de la sécurité au travail et de protection de la santé et offrons une juste rémunération à nos collaborateurs. Nous pratiquons la tolérance zéro à l'égard de toute consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances nuisant à la capacité de jugement et à la sécurité au travail, tant durant les heures de travail que pendant les pauses. Nous attendons de la part de nos collaborateurs qu'ils respectent toutes les directives de l'entreprise.

Le respect d'autrui et l'équité font partie intégrante de nos valeurs. C'est pourquoi nous montrons de l'estime à nos collaborateurs et leur offrons le plus large soutien possible. Nous ne tolérons en aucun cas la discrimination, le harcèlement et l'inégalité de traitement sur le lieu de travail et ce, sous quelque forme que ce soit. Nous ne tolérons pas non plus les actions qui portent atteinte au Groupe Burkhalter (telles qu'abus de confiance, vol, fraude, atteinte à la réputation).

## 2. Notre comportement sur le marché

Nos agissements envers nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux, les autorités et le public sont basés sur l'intégrité, l'équité et le professionnalisme. Nos collaborateurs sont tenus de respecter une culture d'entreprise irréprochable sur le plan juridique et moral: les lois, ordonnances, règlements internes et instructions sont connus des collaborateurs et doivent être observés.

La concurrence loyale est un pilier important de notre économie. Nous sommes très attachés à ce principe et opérons sur le marché de façon responsable et autonome.

Nous respectons les règles en matière de droit de la concurrence. Chaque collaborateur est responsable du respect individuel des règles en vigueur et se doit d'agir de façon équitable à l'égard des clients, des fournisseurs et des concurrents, dans une logique axée sur la prestation de service. Toute violation des règles en matière de droit de la concurrence doit être immédiatement signalée au/à la supérieur(e) direct(e) (coordonnées de contact connues) ou au Bureau de signalement de Burkhalter. Un signalement au bureau de signalement externe peut être effectué de manière anonyme et en bénéficiant du secret professionnel d'un avocat. Un signalement au bureau de signalement interne sera traité de manière confidentielle dans la mesure du possible. La société s'engage à protéger la personne qui fait le signalement. En particulier par l'engagement de ne pas émettre de sanctions pour les signalements de bonne foi par les collaborateurs.

### Coordonnées de contact bureau de signalement externe:

Raffael Steger, [raffael.steger@krlaw.ch](mailto:raffael.steger@krlaw.ch), [whistleblowing@krlaw.ch](mailto:whistleblowing@krlaw.ch) ou +41 41 360 40 80

### Coordonnées de contact bureau de signalement interne:

Urs Domenig, CFO du Groupe Burkhalter  
[u.domenig@burkhalter.ch](mailto:u.domenig@burkhalter.ch) ou +41 44 439 3621

Notre but est de convaincre le marché par nos produits et la qualité de nos services. Nos collaborateurs respectent scrupuleusement toutes les dispositions applicables en matière de lutte contre la corruption active et passive, que ce soit directement, par le biais d'intermédiaires ou encore à l'égard de particuliers ou de mandataires publics. Dans le cadre de leur fonction, nos collaborateurs n'acceptent en particulier aucun avantage qui puisse les entraîner dans un lien de dépendance ou altérer leur pouvoir d'appréciation. L'octroi de pareils avantages est également interdit. Les cadeaux symboliques et les invitations d'un caractère usuel dans les affaires sont toutefois exclus de cette règle. Les comportements qui contreviennent à l'interdiction de toute corruption doivent être signalés sur-le-champ. Les comportements contraires à l'éthique, les délits ou autres faits répréhensibles font l'objet de poursuites et peuvent être signalés anonymement au Bureau de signalement.

### **3. Notre environnement**

Nous sommes conscients du fait que nos processus, produits, matériels et services ont une influence sur l'environnement. Nous mettons tout en œuvre pour réduire au minimum les possibles effets négatifs. Nous soutenons donc l'utilisation des énergies renouvelables, utilisons des matériaux recyclables et éliminons les matériaux usagés dans les règles de l'art. Nous favorisons également un usage responsable des ressources et opérons de façon durable. À cette fin, nous respectons toutes les lois et normes sectorielles applicables. Dans le cadre de nos activités et processus de décision, nous tenons compte de critères environnementaux et veillons à ce que nos produits et services répondent le mieux possible aux normes écologiques.

### **4. Notre rôle dans la société**

Nous faisons partie intégrante de la société. Là où nos entreprises opèrent, nous apportons une contribution positive et des avantages économiques, sociaux et en termes de santé à la collectivité. Nous entretenons des relations à long terme avec nos partenaires et groupes d'intérêt et nous efforçons d'avoir avec eux un dialogue ouvert et équitable.

Nous considérons que notre objectif est de mettre également nos principes en œuvre dans les relations que nous entretenons avec nos partenaires commerciaux. Nous attendons de ces derniers qu'ils respectent toutes les lois, prescriptions et conventions en vigueur et contribuent ainsi à la mise en œuvre de nos valeurs.

### **5. Notre conduite à l'extérieur de l'entreprise**

#### **▪ Réseaux sociaux**

Les nouvelles technologies de l'information et les plateformes sociales créent des opportunités dont il nous incombe de tirer parti. Mais elles impliquent aussi des responsabilités qui doivent être assumées. Nos collaborateurs utilisent les plateformes sociales de manière responsable, se comportent dans le respect de nos principes et utilisent ces nouveaux canaux pour collaborer de façon respectueuse avec les clients, les collaborateurs et d'autres groupes d'intérêt.

#### **▪ Confidentialité**

Nous accordons une confiance totale à nos collaborateurs car ils sont le fondement de notre succès. Dans le même temps, nous attendons d'eux qu'ils ne transmettent en aucun cas des informations confidentielles sur le Groupe Burkhalter à des tiers ou au grand public. Nous prenons très au sérieux la protection des données commerciales et personnelles. Les données personnelles de nos collaborateurs sont traitées de façon strictement confidentielle et dans le respect des prescriptions légales. Nous protégeons aussi notre propriété intellectuelle, en particulier nos brevets, marques, droits d'auteur, designs et secrets commerciaux, ainsi que notre savoir-faire. La violation des règles en matière de protection des données et de sécurité informatique est passible de sanctions.

- **Conflits d'intérêts**

Nos collaborateurs agissent toujours dans l'intérêt du Groupe Burkhalter. Nous nous efforçons d'éviter toute situation pouvant créer des conflits entre des intérêts personnels et les intérêts de Burkhalter Holding SA, même si ces conflits ne sont qu'apparents. Pareils conflits sont résolus au cas par cas par la prise de mesures organisationnelles et personnelles appropriées.

- **Lobbying et collaboration avec les médias**

La défense des intérêts s'opère dans le cadre des prescriptions légales en la matière. Les activités de lobbying sont soumises au contrôle interne et doivent être divulguées. La communication avec les représentants des médias doit être ouverte, respectueuse et cohérente. Nos collaborateurs sont informés en même temps et dans la même mesure que les médias et les actionnaires. Des informations ne sont transmises aux médias que pour autant que la chose ait été convenue au préalable avec Burkhalter Holding SA.

- **Informations d'initié**

Les faits confidentiels (p. ex. informations financières importantes, grands projets d'acquisition, signature ou résiliation de contrats importants, procédures judiciaires portant sur des sommes considérables ou modifications majeures dans l'actionnariat ou l'équipe dirigeante) dont la divulgation pourrait avoir un impact considérable sur le cours des titres de Burkhalter Holding SA ne peuvent être exploités ni pour servir un intérêt personnel ni au profit de tiers et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers. Le règlement relatif au négoce de valeurs mobilières de Burkhalter Holding SA contient de plus amples informations à ce propos.

- **Dons/sponsoring**

Nous accordons un soutien approprié à des institutions apolitiques sous la forme de dons en espèces ou en nature. Ces dons peuvent notamment servir à des fins sportives, culturelles, artistiques, écologiques ou sociales et doivent toujours être rendus publics. Par principe, nous ne versons aucune contribution à des partis ou organisations politiques, pas plus qu'à des personnes exerçant des mandats politiques.

Zurich, le 31 août 2022/CA, complété le 31 janvier 2023/ZB